

COUCHETTES EN FER,  
PAILLASSES A RESSORTS,  
MATELAS EN LAINE,  
COFFRES DE SURETÉ,  
VITRINES DE COMPTOIRS,  
MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,  
Dominion et Cie.,  
Thomas et Cie.,  
Scheidmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques. Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODÈLES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie, sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKELL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPPRIMÉES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM. Heintzman & Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve dans aucun autre instrument.

Les pianos Heintzman et Cie, ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,

Le FINI en est parfait,

La SONORITE nette et pure,

La TOUCHE élastique et souple,

Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux.

Nos Harmoniums de Wm. Bell et Cie, sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITÉS MUSICALES. Aussi.—Les célèbres machines à coudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînent verticalement.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS MUSICALES REÇUES CHAQUE SEMAINE.

**G E R V A I S & H U D O N**

No. 219 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

TÉLÉPHONE NO. 2721

Notre vieille amitié nous a fait deviner un grand secret, que vous chercherez en vain à nous tenir caché : ne niez pas ! vous comptez aujourd'hui trente-huit ans bien sonnés.

C'est aujourd'hui une minute solennelle que celle qui marque chaque anniversaire de notre pauvre existence ; c'est un nouveau cheveu blanc que le temps nous attache au front. Cependant, bien que ce soit toujours un désagrément de vieillir et qu'il ne soit pas bien de se réjouir du malheur d'autrui, nous venons impitoyablement, nous vos vieux amis, vous serrer la main et vous féliciter sur vos trente-huit ans.

C'est qu'il ne s'agit pas ici d'un banal anniversaire de naissance. Vos trente-huit ans, cher ami, ne sont pas ceux de tout le monde. Quand on a, comme vous, fourni à cet âge une aussi brillante carrière que la vôtre, gagnée à la pointe de l'épée, pour la troisième fois depuis les élections générales de 1878, les suffrages d'un beau comté comme celui de Montmorency, et mérité une aussi grande marque de confiance et de sympathie que celle dont on vous honorerait récemment en vous appelant à prendre part à la direction des affaires, eh bien..... que votre modestie, ne s'en afflige pas..... ce sont là des marques de supériorité, qui commandent l'admiration. Comment voulez-vous donc que vos intimes et dévoués amis ne saisissent pas l'occasion de votre anniversaire pour venir vous dire tout haut ce que tant d'autres pensent tout bas de vous ? Laissez-nous donc vous féliciter amicalement, franchement, et vous offrir, avec l'expression de nos bons sentiments, quelque léger cadeau qui vous rappelle plus tard cette date importante de notre vie.

Il y a d'ailleurs ici plus qu'une considération personnelle. Ce qui est récompensé dans votre personne, c'est avant tout la précocité du talent, la loyauté, l'inaltérable fidélité, l'ardeur du dévouement, tous apanages de la jeunesse. Si vous avez atteint le dernier échelon des honneurs politiques à un âge où tant d'autres ne font pour ainsi dire que commencer la vie, si vous avez pris le devant sur tant de vos contemporains, c'est que la nature vous avait doué des plus brillantes et en même temps des plus onéreuses qualités du cœur et de l'esprit. Ce merveilleux don de la parole que vous possédez dans toute sa plénitude, Dieu sait si vous l'avez prodigué aux quatre coins de la province. Nous confessons que vos amis n'ont pas été raisonnables : tous voulaient vous avoir, se disputaient votre présence, pour défendre leur cause dans leurs comtés respectifs. Il vous aurait fallu le don d'ubiquité pour contenter tout le monde. Toujours sur la brèche, combien de campagnes épuisantes ne vous a-t-on pas vu diriger en personne, en toutes saisons, délaissant le froid, la pluie, la fatigue des longues courses, partout depuis la Gaspésie et les provinces maritimes jusqu'à Essex, dans toutes les élections générales et partielles depuis quinze ans ! Malheureusement, à ce jeu la machine humaine s'use vite, et il vous a fallu une prodigieuse vitalité pour ne pas rapporter plus de mèches grisonnantes de cette lutte incessante, capable de tuer dix hommes ordinaires.

Ce qui est aussi récompensé en votre personne, c'est la fermeté dans le dévouement, la droiture dans les convictions. Si les chemins de travers, l'intrigue, la trahison, conduisent parfois à d'éphémères succès, seules la constance et la loyauté mènent aux succès durables et assurés. Ce sont ces qualités que l'on a sans doute voulu honorer en vous appelant au poste éminent que vous occupez depuis peu. Ce brevet de maturité qui vient de vous être décerné avant l'âge est une prime d'encouragement à la jeunesse. Quel puissant stimulant pour vos contemporains ! Quelle leçon de fidélité à nos principes, de loyauté à notre parti !

L'intimité est la pierre de touche des qualités du cœur. Laissez donc des amis qui vous connaissent sur le bout du doigt vous dire encore un peu de vos vérités. Nous qui vous avons vu à l'œuvre depuis quinze ans, inaltérable dans vos opinions, dans les mauvais jours comme dans la victoire, nous savons quelle foi, capable de transporter les montagnes vous aviez dans l'étoile du parti, quel inépuisable dévouement vous avez toujours eu pour vos amis, quelle noblesse a toujours guidé vos actes. Nous pouvons donc en parler à cœur ouvert, même devant vous. Pour ne citer qu'un trait en passant, qui d'entre nous ne se rappelle votre collaboration active, généreuse, de votre plume, de votre bourse, de vos conseils, quand l'Electeur n'était qu'une feuille d'opposition, nécessaire, nourrie de sueurs et de sacrifices ? Vous vous en êtes détaché, quand ? après la victoire, à l'heure de la récompense, lorsque le Journal pouvait offrir des bénéfices. Le plaisir d'obliger fut votre unique dividende !

Quelle n'est donc pas notre jouissance de vous rappeler toutes ces choses ! Ces souvenirs retrempent, rendent meilleur. Nous les faisons revivre avec un double plaisir

une soirée des plus agréables, avoir goûté l'hospitalité bien connue de l'honorable M. Langelier et de madame Langelier.

## LE BILL MACKINLEY

D'accord avec le *Moniteur du Commerce*, nous croyons qu'il est d'actualité de donner à notre commerce le texte du deuxième projet de loi Mackinley actuellement devant le Congrès Américain. Ce projet de loi qui, s'il est finalement adopté par les Etats-Unis, affectera leurs relations de commerce avec l'étranger, nous intéresse plus immédiatement que les autres nations.

Comme ce projet est long, nous n'en donnerons qu'une partie aujourd'hui, pour le continuer dans un prochain numéro.

Article I.—Toutes les marchandises importées aux Etats-Unis seront, pour l'exécution du présent acte, considérées comme propriété de la personne à laquelle elles auront été données en consignation.

Toutefois, le détenteur d'un connaissement à ordre et endossé par l'expéditeur sera considéré comme étant le consignataire des dites marchandises, et en cas d'abandon de la marchandise, aux assureurs, ces derniers pourront être considérés comme consignataires.

Article II.—Toute facture de marchandise importée sera établie en monnaie légale ayant cours dans le pays de provenance.

Si la marchandise a été achetée, la facture mentionnera la monnaie dans laquelle le paiement a été réellement effectué. Elle devra contenir une description exacte de la marchandise ; elle sera dressée en triple expédition ou en quadruple destinée à être transportée immédiatement sans estimation " (In case of merchandise intended for immediate transportation without appraisement.) "

Si la marchandise a été réellement achetée, la facture devra être signée par le propriétaire (person owning), ou par l'expéditeur " (person shipping) "

Si la marchandise ne provient pas d'un achat, la facture sera signée par le